

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-6-2-7

Séance du vendredi 7 juillet 2023

AIDE A L'UNAT GRAND EST, CONTRIBUTION 2023 AU SYMBIO ET ADHÉSION À LA FEDERATION THERMALE DU GRAND EST

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-8-7 du 19 juin 2023 relative à la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande de subvention de l'Union Nationale des Associations de Tourisme Grand Est du 17 avril 2023,
- VU les statuts du syndicat mixte SYMBIO,
- VU les statuts de la Fédération Thermale du Grand Est,
- VU l'avis favorable de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 23 juin 2023,
- VU l'avis des Commissions Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne - Molsheim et Agglomération de Mulhouse du 26 juin 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement de 36 600 € à l'Union Nationale des Associations de Tourisme Grand Est, pour les missions Alsace, au titre de l'exercice 2023 ; elle sera versée en deux fois : un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au vu de la production d'un décompte financier de l'opération ;
- Approuve la convention de partenariat 2023, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Union Nationale des Associations de Tourisme Grand Est et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;

- Prend acte du versement au SYMBIO de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses de fonctionnement 2023 pour un montant de 38 879,76 €, en application de l'article 9 des statuts de ce syndicat ; elle sera versée en une seule fois ;
- Décide d'adhérer à la Fédération Thermale du Grand Est en 2023 ;
- Approuve les statuts de la Fédération Thermale du Grand Est, joints en annexe à la présente délibération ;
- Décide à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret, le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace appelé à siéger au sein de la Fédération Thermale du Grand Est ;
- Désigne Mme Nathalie MARAJO en tant que représentant de la Collectivité européenne d'Alsace appelé à siéger au sein de cette Fédération ;
- Approuve le paiement de la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 2 000 € ;
- Prélève les crédits correspondants sur les imputations budgétaires suivantes :

Organisme	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant total
Unat Grand Est	P059	O006	P059E01	T80	(1212) 65-65748-633	36 600 €
SYMBIO	P059	O008	P059E01	T80	(1961) 65-6561-633	38 879,76 €
Fédération Thermale du Grand Est	P059	O014	P059E01	T80	(1229) 011-6281-633	2 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

5 non-participations au vote

Karine PAGLIARULO, Présidente du SYMBIO

Raphaël SCHELLENBERGER, Pierre VOGT, Marie-France VALLAT et Marc MUNCK, membres du CA au sein du SYMBIO